



A l'attention de mesdames et messieurs les chefs d'établissements privés hors contrat.

Choix de la spécialité suivie uniquement en classe de première générale

Dans le cadre de la réglementation, les candidats au baccalauréat général en classe de première font l'objet d'une campagne d'inscription complémentaire dans Cyclades.

L'inscription à la session 2021 ne sera définitive que si le complément d'inscription est validé par le candidat.

Cette campagne d'inscription permet au candidat de valider **définitivement** le choix de la spécialité suivie uniquement en classe de première.

Ce choix est l'aboutissement d'un processus d'orientation mené avec les équipes pédagogiques en vue de mettre en adéquation les spécialités suivies en classe de terminale et le projet d'orientation dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, le choix de la spécialité suivie uniquement en classe de première est étudié lors du conseil de classe du 2^e trimestre qui émet un avis afin d'éclairer la décision définitive du candidat.

A l'issue de cette période d'accompagnement, le chef d'établissement saisit dans Cyclades le choix et demande au candidat de le valider en ligne par l'intermédiaire de son espace candidat comme pour les inscriptions initiales au mois de novembre.

La saisie s'effectue dans l'activité Cyclades : « Inscription > Gérer la spécialité suivie uniquement en 1^{ère} > Saisir la spécialité suivie uniquement en 1^{ère} »

Vous veillerez à informer les représentants légaux de cette procédure et des conséquences du choix :

- Validation définitive dans l'espace candidat : le choix ne pourra pas être modifié ultérieurement et la spécialité ne pourra pas être reprise en terminale même en cas de changement d'établissement.

- En cas d'absence de choix ou de validation du complément d'inscription, l'inscription au baccalauréat n'est pas complète et effective. Le candidat sera radié du registre des inscriptions après une ultime relance en courrier recommandé par mes services.

Précision : Les candidats du baccalauréat technologique (toutes séries) ne sont pas concernés par ce point, la spécialité suivie uniquement en 1^{ère} est imposée par la réglementation

Calendrier :

Si lors de la campagne d'inscription, vous avez fait le choix de noter l'adresse mail de votre établissement comme adresse mail de contact des candidats	Si lors de la campagne d'inscription, les élèves ont noté leur adresse mail comme adresse de contact des candidats
<p>1. Le chef d'établissement devra saisir les choix pour le 1^{er} avril 2021 dernier délai. En cas d'erreur de saisie, le chef d'établissement aura la possibilité de modifier le choix jusqu'au 16 avril 2021. Je vous remercie de votre vigilance dans la saisie.</p> <p>2. Les candidats devront valider le choix de la spécialité suivie uniquement en classe de première dans l'espace candidat Cyclades avant le <u>16 avril 2021</u>.</p>	<p>1. Le chef d'établissement communique aux candidats et à leurs représentants légaux les avis des conseils de classe sur le choix de l'EDS abandonné avant le 12 avril, en informant les familles que ce choix est définitif.</p> <p>2. Les candidats et leurs représentants légaux ont jusqu'au 16 avril pour indiquer dans Cyclades l'EDS abandonnée.</p>

 **Nous attirons votre attention sur le fait que la date du 16 avril 2021 est impérative. Aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé aux établissements ou aux candidats.**

L'ouverture du service de validation étant commun à toutes les catégories de candidats, celui-ci sera fermé à compter du 16 avril au soir pour permettre à la DEC 3 d'organiser les épreuves pour les candidats individuels.

Nous vous remercions de communiquer cette date limite impérative aux familles.

Nous vous remercions d'informer les équipes enseignantes de cette procédure afin que l'information communiquée aux familles soit claire : aucun changement ne peut intervenir à l'issue du conseil de classe du 3^e trimestre sur la spécialité suivie uniquement en classe de première.

Demande de changement de spécialités des candidats au baccalauréat général :

Comme indiqué lors des inscriptions au baccalauréat de la session 2021, le choix des trois spécialités est définitif pour l'année scolaire 2020-2021.

Nous vous remercions par avance de veiller au respect du calendrier afin de permettre l'organisation des épreuves de première pour les candidats non scolaires.